

sabilités. Lorsqu'un gouvernement peut compter sur une forte majorité, il est plus important que jamais que celui qui est choisi puisse se dissocier, dans tous les cas, de son allégeance politique normale, afin qu'il puisse rendre des décisions d'une impartialité en quelque sorte juridique. Il ne doit être le serviteur d'aucun parti. Son rôle veut qu'il soit le serviteur de la Chambre entière. A cette fin, il lui faut du calme et le sens de la justice, et aussi, le passé nous l'enseigne, une patience à toute épreuve. Il doit être ferme. Sa présence doit se faire sentir et sa voix en imposer. Il doit aussi posséder ce qu'il nous faut à tous dans la vie publique: pouvoir montrer raisonnablement d'humour et posséder une connaissance suffisante des usages de la procédure et de la Chambre.

Celui dont je vais proposer le nom a prouvé qu'il possède cette connaissance, ainsi que l'expérience de député à la Chambre des communes et à l'assemblée législative de l'Ontario. Le choix d'un orateur n'est pas un droit ou une prérogative du gouvernement, bien que, depuis la confédération dans notre pays, la motion présentée invariablement pour la désignation de l'orateur l'ait toujours été par le premier ministre de l'époque.

Je crois que je dois dire quelques mots sur la question d'un orateur permanent, question qui revient de temps à autre sur le tapis. A Westminster, source de nos traditions et usages parlementaires, un coup choisi, l'orateur a l'honneur d'être réélu à la présidence au début de chaque nouvelle législature. Cependant, il existe une différence entre la façon de procéder à Westminster et la nôtre. Étant donné la dualité ethnique de notre population, nous avons en règle générale prévu pour la succession à la présidence l'alternance des deux races. Je n'ai rien à dire pour le moment sur la question d'un orateur permanent; c'est aux futures législatures qu'il appartiendra de la régler au gré des circonstances qui résulteront de l'évolution de l'histoire.

C'est la seconde fois que je propose l'élection d'un orateur, et ma motion vise de nouveau le candidat dont je vous avais soumis le nom l'an dernier.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: L'accueil réservé à cette idée montre, monsieur Raymond, que ce candidat jouira d'un appui généreux, par suite de l'impression qu'il a faite sur ceux d'entre nous qui siégeaient à la dernière législature alors qu'il détenait déjà ce poste. Certains pourront dire que nous nous écartons ainsi de l'usage établi, mais je vous rappellerai que trois législatures

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

des années 20 ont eu pour orateur l'un des grands titulaires de cette fonction, l'honorable Rodolphe Lemieux. Il a d'abord été nommé à la suite des élections générales de 1921. C'est le premier ministre d'alors, M. King, qui l'a proposé. Il était de nouveau nommé à ce poste lors de la courte session qui suivit les élections de 1925, et enfin à l'occasion de la nouvelle session qui a débuté après les élections de 1926. Au cours de ces trois sessions, M. Lemieux a rempli les fonctions d'Orateur de la Chambre des communes. Au Sénat, l'honorable Hewitt Bostock a conservé les fonctions de président pendant la même période.

Nos droits, nos traditions, nos libertés et nos cérémonies que nous héritons du passé sont confiés à la garde de l'Orateur de la Chambre des communes; on lui confie aussi l'avenir du gouvernement parlementaire. Toutes ces choses s'incarnent dans la personne de l'Orateur. Je crois pouvoir en donner le résumé suivant: il est l'un de nous, il est au milieu de nous, mais il est distinct de nous. Je crois que, s'il est élu, l'honorable représentant de St. Paul's, M. Roland Michener, présidera aux délibérations de la Chambre dans la tradition des plus illustres de ses prédécesseurs qui ont occupé le poste le plus élevé que la Chambre des communes puisse assigner.

Je suis donc très heureux de faire la mise en candidature. J'en fais la proposition. Je me réjouis de ce que la motion aura l'appui de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson). Je propose:

Que M. Roland Michener, député de la circonscription électorale de St. Paul's, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur de cette 24^e législature du Parlement du Canada.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, j'espère que le premier ministre ne tirera pas de conclusions erronées quant à ma conduite ultérieure à la Chambre si je lui dis que mes premiers mots,—je parle non seulement en mon nom mais aussi au nom de l'opposition officielle,—doivent souscrire cordialement et complètement à ce qu'il vient de déclarer. Je suis vraiment heureux d'appuyer la mise en candidature de M. Michener, député de St. Paul's, pour qu'il soit notre Orateur.

L'Orateur est, non seulement le serviteur de la Chambre, mais son premier membre. Il est le protecteur de ses droits et de ses privilèges. Il est l'arbitre de nos problèmes parlementaires et le conciliateur de nos difficultés de procédure. On l'a souvent dit à la Chambre, il s'agit d'une fonction qui relève d'une belle et ancienne tradition dont nous avons hérité, comme de tant d'autres excellentes choses, du modèle des Parlements, celui